



Mairie de Cahus  
71 route de la Serpentine  
Le Bourg  
46130 CAHUS

05 65 33 88 28

mairie.cahus@wanadoo.fr



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 3 Juin 2024

*Étaient présents* : Catherine Albert, Anne Audibert, Jean-Claude Kelsch, Geoffroy Latapie, Claude Lavergne, Maryline Linard, Nicolas Papon, Aurore Perony, Alexis Poeydemenge.

Début de la séance : 19h00

*Nicolas Papon est désigné secrétaire de séance.*

### ◆ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 Mai 2024 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés (8 voix).

### ◆ **Délibérations concernant la rénovation de l'éclairage public :**

Nous avons reçu les devis manquants afin de pouvoir délibérer concernant la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage public (voir compte-rendu du mois dernier).

Le coût global est estimé à 51300 €uros subventionné à hauteur de 80 %. Le reste à charge pour la Commune sera donc de l'ordre de 10 266 €uros. Les économies d'énergie réalisées permettront d'amortir ce coût. La FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot) assurera la maîtrise d'œuvre des travaux).

Après délibération le Conseil Municipal valide les opérations ci-dessus et souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024.

Pour : 8 voix

### ◆ **Délibération concernant une décision modificative budgétaire :**

Suite à une erreur d'écriture lors de la saisie du budget primitif, Madame le Maire informe qu'il convient de changer de ligne budgétaire une somme de 44,38 €uros.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver cette modification.

Pour : 8 voix

Arrivée Maryline Linard 19h45.

◆ **Délibération concernant le transfert aux abonnés d'une partie de la redevance "prélèvement ressource en eau" :**

Madame le Maire expose que depuis de nombreuses années la Commune est assujettie à une taxe sur l'eau prélevée au milieu naturel (c'est-à-dire la consommation des abonnés augmentée des fuites du réseau). Jusqu'à présent cette taxe était intégralement prise en charge par le budget communal. A compter de 2024, nous sommes dans l'obligation de répercuter tout ou partie de cette taxe aux abonnés, le taux pouvant varier de 5 à 13 centimes / m<sup>3</sup>. Madame le Maire propose d'appliquer le taux minimum soit 5 cts / m<sup>3</sup>. La somme ainsi prélevée ne suffira pas à couvrir la taxe facturée par l'Agence de l'Eau. Le complément (qui correspond aux fuites du réseau) continuera à être pris en charge par le budget communal.

Sur les factures des abonnés apparaitront désormais 2 lignes "AGENCE BASSIN" :

- |   |                       |                          |
|---|-----------------------|--------------------------|
| ➤ AGENCE BASSIN – Pollution domestique  | 0,3? €/m <sup>3</sup> | Cette ligne existe déjà. |
| ➤ AGENCE BASSIN – Prélèvement ressource | 0,05 €/m <sup>3</sup> | La nouvelle ligne.       |

Une facture de 100 mètres-cube augmentera donc de 5 Euros.

Nous rappelons que les sommes collectées correspondant à ces lignes sont intégralement reversées à l'agence Adour-Garonne.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver l'application de cette redevance ainsi que le taux proposé.

Pour : 9 voix

◆ **Délibération concernant le transfert de la compétence de la police de publicité :**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le pouvoir de police de la publicité est transféré aux Maires qui peuvent à leur tour le transférer aux Présidents des Communautés de Communes.

Madame le Maire propose de transférer la compétence de la police de la publicité à Cauvaldor.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver ce transfert.

Pour : 9 voix

◆ **Informations diverses :**

- Projet d'achat d'un ordinateur portable.
- Modification du régime fiscal concernant la vente de bois à l'ONF (Office National des Forêts) : Nous serons sans doute contraints de régler la TVA.
- Enfouissement de lignes électriques : La Commune a donné son accord pour l'enfouissement de câbles électriques le long du chemin rural proche du Pech Cardaillac
- La Commune a donné son accord au Comité d'Entreprise de GERSON (Pierrot Gourmand) pour l'organisation d'une journée pêche le 22 juin de 9h à 16h (avec lâcher de truites) et barbecue autour du lac.

Fin de la réunion : 21h30